

Programme de la manifestation

Bike & Run

C'est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pieds et d'un vététiste.

Les deux membres de l'équipe doivent appartenir au même club mais peuvent pour les catégories MPO et PO / CA et JU à deux catégories différentes (la catégorie de l'équipe sera définie par la catégorie de l'athlète le plus âgé).

- 9h retrait des dossards du bike and run S
- 10H00 bike & run pour les adultes et les enfants à partir de cadet 14 ans
- 11H00 fin du Bike & Run

PLAN DU SITE DE COURSE



Parcours Bike & Run
Cadets à adultes
Durée de 45 min et 1h15
Distance de l'ordre de 15 KM



Duathlon

Le duathlon consiste à enchaîner sans arrêt du chronomètre :

- Un parcours de course à pied,
 - Un parcours de vélo,
 - Un parcours de course à pied.
-
- 11h15 Ouverture du parc à vélo duathlon toutes catégories
 - 12h00 Fermeture du parc vélo
 - 12h00 Briefing duathlon
 - 12h10 Départ du cross duathlon distance 6-9
 - A l'arrivée du dernier de la course 6-9 départ du cross duathlon distance 8-11
 - A l'arrivée du dernier de la course 8-11 départ du cross duathlon distance 10-13
 - A l'arrivée du dernier de la course 10-13 départ du cross duathlon distance 12-14

- Récupération des vélos à la fin de toutes les courses.
- 15h30 : Remise des récompenses duathlon jeunes
- 16h00 : Fin de la manifestation

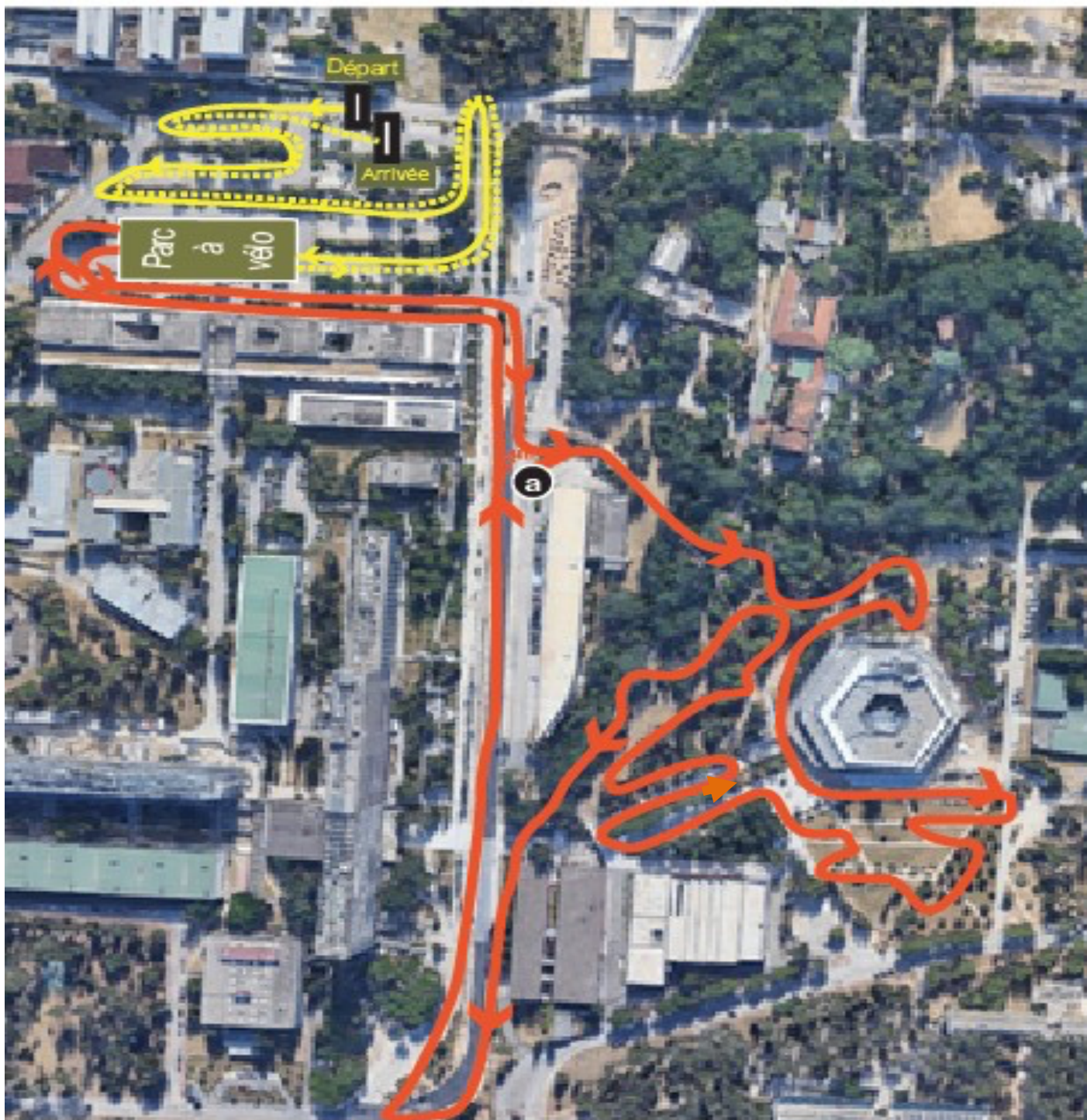
Les parcours duathlon

**PARCOURS DISTANCE 6-9
MINI POUSSIN ET POUSSIN
(250M-1KM-250M)**



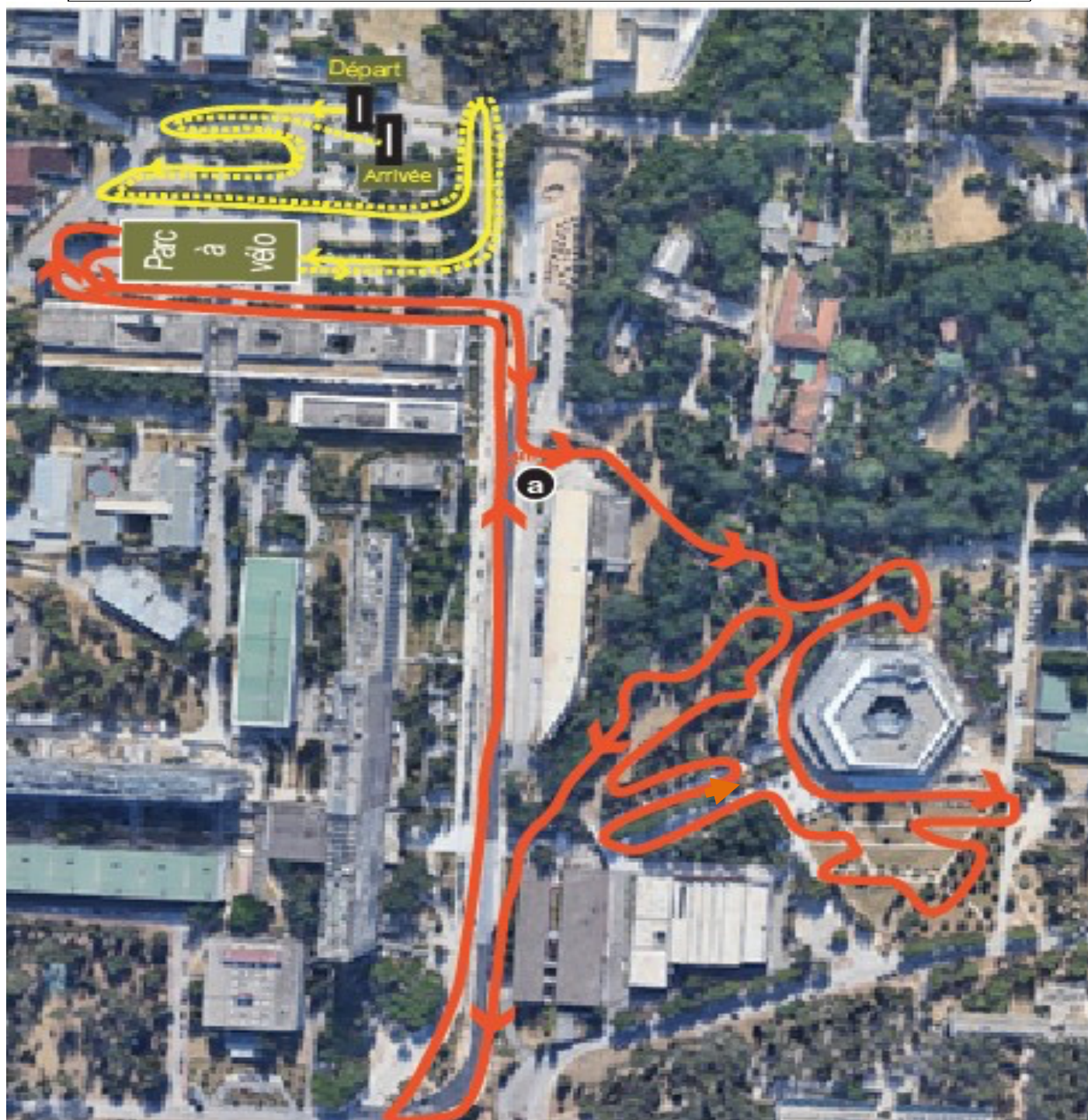
CAP 1 (250m) 1 boucle jaune
Vélo (1km) 1 boucle rouge
CAP 2 (250m) 1 boucle en pointillé jaune

**PARCOURS DISTANCE 8-11
PUPILLE
(600M-2.5KM-600M)**



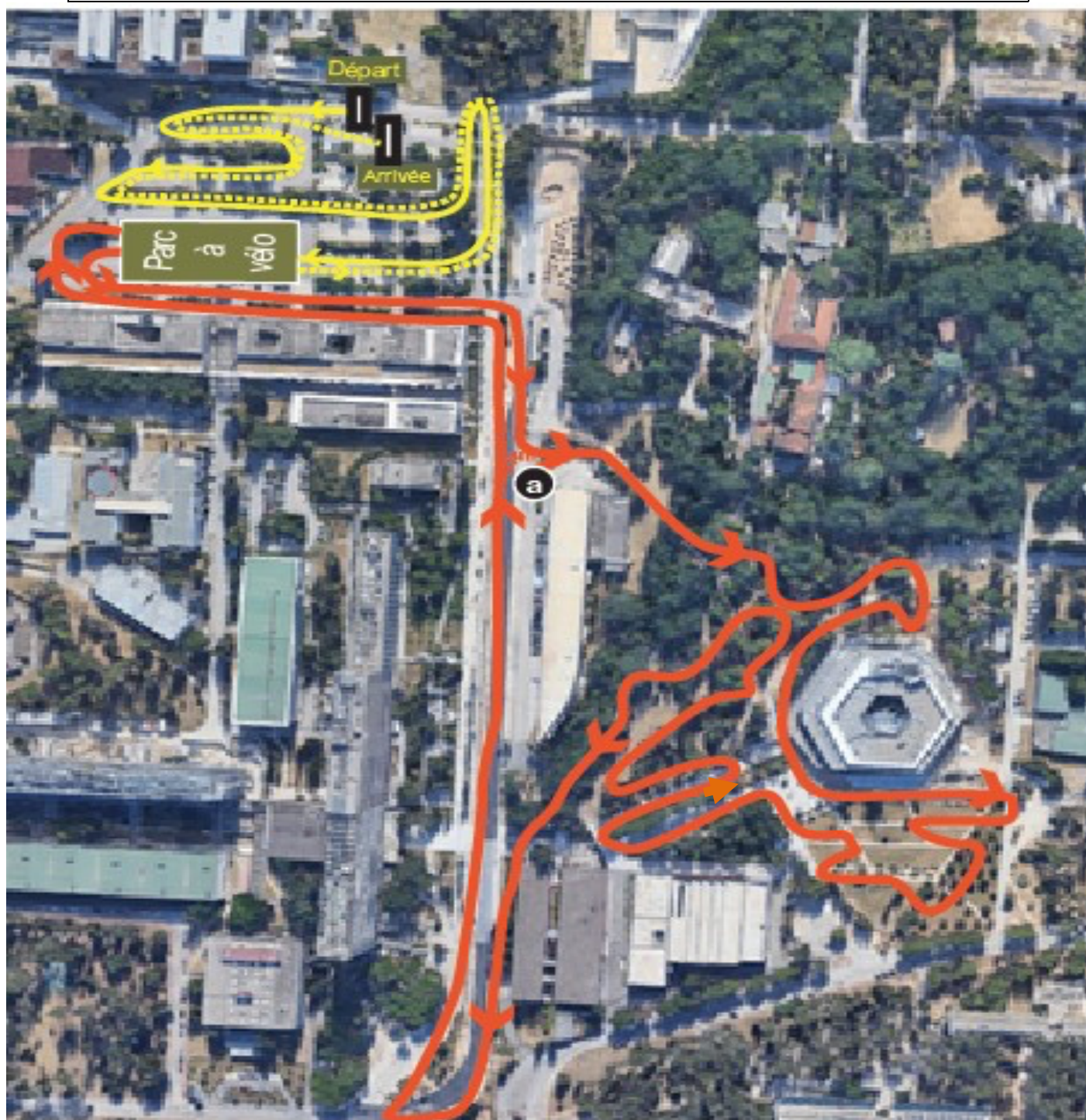
CAP 1 (750m) 1 boucle jaune
Vélo (5km) 1 boucles rouge
CAP 2 (750m) 1 boucle en pointillé jaune

**PARCOURS DISTANCE 10-13
BENJAMIN
(750M-5KM-750M)**



CAP 1 (750m) 1 boucle jaune
Vélo (5km) 2 boucles rouge avec début du 2^{ème} tour en A
CAP 2 (750m) 1 boucle en pointillé jaune

PARCOURS DISTANCE 12-14
Minimes
(1000M-6.6KM-1000M)



CAP 1 (750m) 1 boucle jaune
Vélo (5km) 3 boucles rouge avec début du 2^{ème} tour en A
CAP 2 (750m) 1 boucle en pointillé jaune

MOYENS DE SECOURS MEDICALISES

Effectif prévu pour la sécurité de la course :

- 1 ambulance + 1 binôme en vtt ou à pied pour intervention rapide.

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Le duathlon de « La Fermière » est organisé par l'association « Sardines Organisation » au sein de la faculté des sciences du sport - 163 avenue de Luminy 13288 MARSEILLE cedex 20.

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon consultable sur le site internet de la fédération (www.fftri.com) et le fait de s'inscrire à une des épreuves de la manifestation implique de connaître et accepter ces règlements.

Article 1 : Les inscriptions se font par mail (liste pour les clubs) ou courrier par le bulletin d'inscription.

Il sera toutefois possible de s'inscrire le jour de la course sur place.

Pour être validée toute inscription doit inclure le renseignement des données, la fourniture des justificatifs (licence, certificat médical ...), les droits d'inscriptions, et l'acceptation de la réglementation sportive FFTRI 2021 ainsi que le règlement de l'épreuve.

Article 2 : Pour participer à une des épreuves du duathlon de « La Fermière », les concurrents doivent être licenciés compétition auprès de la FFTRI.

Pour les licenciés triathlon des fédérations suivantes : Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Danemark, Suisse, ils devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison 2021. Ils sont exonérés du règlement du pass-compétition. Les athlètes devront toutefois signer le pass compétition lors du retrait des dossards.

Pour les licenciés triathlon des autres fédérations (USA Triathlon) ils devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison 2021. La réglementation de la FFTRI prévoit la possibilité de s'inscrire en souscrivant un pass-compétition moyennant une majoration tarifaire.

Pour les non licenciés FFTRI et les licences loisirs FFTRI, la réglementation de la FFTRI prévoit la possibilité de s'inscrire en souscrivant un pass-compétition moyennant une majoration tarifaire. Ils devront également présenter un certificat médical portant la mention « non-contre-indication à la pratique du duathlon ou du sport en compétition », de moins d'un an à la date de l'inscription.

Pour le bike and run de distance S, il faudra fournir un certificat médical portant la mention « non-contre-indication à la pratique du duathlon, de la course à pied (pour le coureur), du cyclisme (pour le cycliste), ou du sport en compétition », de moins d'un an à la date de l'inscription.

Pour les mineurs non licenciés FFTRI, il faudra le jour du retrait des dossards, signer une autorisation du responsable légal.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Le retrait des dossards se fera le dimanche 12 décembre entre 9h00 et 11h30 (en fonction des épreuves).

Pour retirer votre dossard, vous devrez obligatoirement émarger la feuille d'inscription après avoir validé vos données et vous munir des pièces suivantes :

- Un justificatif d'identité
- Un justificatif de votre licence ou certificat médical (si non validé par l'organisation)
- Le pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires

Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné et justifier des pass sanitaires des différents concurrents.

A l'entrée dans le parc à vélo tous les concurrents devront se faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe gauche et le bras gauche.

L'épreuve cross duathlon distance 6-9 est ouverte pour les catégories mini poussin et poussin

L'épreuve cross duathlon distance 8-11 est ouverte pour les catégories pupille

L'épreuve cross duathlon distance 10-13 est ouverte pour les catégories benjamin

L'épreuve cross duathlon distance 12-19 est ouverte pour les catégories minimes et cadet

L'épreuve bike and run S est ouverte pour les adultes et à partir de cadet.

Article 4 : Le port de la ceinture porte dossard est obligatoire. De ce fait un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation.

Le port du casque à coque dure et rigide, jugulaire serrée, est obligatoire sur la totalité du parcours vélo et dans l'aire de transition.

Un briefing d'avant course est prévu un dix minutes avant le départ. Les points les plus importants du règlement y seront rappelés, ainsi que les consignes de l'organisateur et de sécurité.

La présence de l'athlète au briefing est obligatoire. En cas d'absence, le participant qui prendra quand même le départ de la course engagera sa responsabilité.

L'athlète devra protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon ...)

Tout déplacement dans l'aire de transition doit s'effectuer vélo à la main et casque attaché.

Article 5 : Durant la course le dossard devra être porté visible devant sur le ventre.

L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

Article 6 : Les sanctions possibles et les pénalités sont celles prévues par le règlement de la FFTRI.

Article 7 : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, ou au non-respect du code de la route, ou des consignes de l'organisation.

Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol du matériel.

Article 8 : En s'inscrivant, chaque athlète renonce à faire valoir quelconques revendications face à l'organisation d'organisation, ceci concernant blessures, décès, vol ainsi que les dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au cours de la manifestation, ou lors des déplacements d'aller et retour et du séjour.

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité ou celle de ses parents pour les mineurs.

Article 9 : En cas de désistements, les droits d'inscriptions ne seront pas remboursés

Article 10 : En cas d'évènement(s) imprévu(s), l'organisation de cette manifestation se réserve le droit de prendre toutes les décisions reconnues nécessaires pour son bon déroulement, voire son annulation le cas échéant.

En cas d'annulation, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscriptions.

Article 11 : La sécurité sur les parcours est assurée par les signaleurs et encadrants de la manifestation.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS).

Article 12 : L'acceptation du présent règlement autorise l'organisation à utiliser toutes vidéos et images sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de la manifestation (publication sur différents supports, affiches, site web, partenaire et tout autre support d'information et de communication du duathlon de « La Fermière »).

Cette autorisation est valable 5 ans à compter du jour de la manifestation. Les éventuelles légendes ou commentaires accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée.

L'athlète autorise également l'organisation à utiliser toutes données personnelles fournies par les concurrents.

Article 13: Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés commerciales. Pour refuser ce démarchage, il est nécessaire de nous écrire en indiquant votre nom, prénom et date de naissance.